



# Voie pro : pétition pour obtenir la pondération « classes d'examens »

Dans la voie pro, une indemnité a été créée (300 € l'an dernier et 400 € cette année) en remplacement de l'indemnité CCF. Pour l'obtenir il faut cumuler au moins 6h de cours en première bac pro, terminale bac pro et en classes de CAP.

Indemnité classe examens

**EN VOIE PRO,  
ON VEUT LA PONDÉRATION  
AUSI !**

Dans la voie générale et technologique, les enseignants bénéficient quant à eux d'une pondération de 0,1/h effectuée en 1ère et terminale, plafonnée à 1h. Ce système est plus juste car proportionnel et sans seuil. C'est aussi plus avantageux car l'indemnité peut aller jusqu'à 1250 € (une heure supplémentaire).

**Pourquoi cette différence de traitement ? Les enseignants en voie pro sont des enseignants comme les autres.**

Avec le SE-Unsa, j'exige l'application de cette pondération pour la voie professionnelle :

## Je signe la pétition !

Nom Prénom	Fonction	Adresse mail	Signature